

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. MAUS, V^{te} B. DE JONGHE ET CUMONT.

1892

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

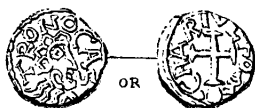
1892

UN TRIENS

SIGNÉ PAR UN MONÉTAIRE MÉROVINGIEN

INCONNU JUSQU'A CE JOUR

ET FRAPPÉ DANS UN ATELIER NOUVEAU.



Droit. Buste barbare, à droite. Tête, au profil concave, coiffée d'une espèce de diadème (?) formé de quatre petits arceaux pentagonaux. Le nez, la bouche et le menton sont très accentués et correctement dessinés. L'oreille est très grande et placée tellement bas qu'elle touche le buste. L'œil est bien rendu. Le cou se devine à peine. Le personnage est revêtu du paludamentum.

Légende. CAS — TRONO(vo); qui doit se lire : CASTRO NO (vo).

Les extrémités des lettres sont légèrement bouletées.

Rev. Croix haussée et potencée, posée sur un globe entre deux points.

Légende. CHARIVLFOM(onetario).

Or.

Notre collection.

Ce tiers de sou, trouvé non loin de Langres, et dont la lecture est indiscutable, est très bien conservé. Il offre la double et intéressante particularité d'enrichir d'un nom nouveau la liste des ateliers mérovingiens et celle des monétaires connus jusqu'à ce jour.

Il semblerait, après ce que nous venons de dire, que l'attribution de ce curieux triens doive se faire très aisément. Il n'en est malheureusement rien, et nous nous trouvons ici en présence de nombreuses difficultés.

Le nom de CASTRO NO(vo), peut convenir à beaucoup de localités situées dans l'ancienne Gaule et s'appelant actuellement : Châteauneuf, Castelnau, et peut-être même Neubourg, Neuchatel, Neufchâteau, Neufchâtel, — à l'exclusion des Newburg, Newcastle en Angleterre, des Neuburg en Allemagne, etc., car nous ne pouvons chercher la patrie de notre monnaie en dehors de l'ancienne Gaule.

Le type, comme veut bien nous l'écrire notre savant et aimable confrère, M. Maximin Deloche, de l'Institut de France, tout en étant très caractéristique, n'offre aucun indice qui permette de localiser la pièce d'une façon certaine. Tout ce qu'on

peut en dire, c'est qu'elle n'est originaire ni du sud, ni du sud-est ou sud-ouest de la Gaule. Le nom du monétaire CHARIVLFVS se présentant pour la première fois, il est impossible, vu le manque d'espèces signées de ce nom, d'en tirer aucun élément d'attribution locale ou même régionale. L'endroit de la découverte et la croix du revers tendraient à faire rechercher le lieu de fabrication dans le nord-est de la Gaule. Les extrémités bouletées de plusieurs lettres sembleraient confirmer cette origine. Mais ce sont là des indices bien incertains.

M. Maurice Prou, l'érudit et obligeant conservateur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de Paris, a bien voulu faire également quelques recherches à propos de notre triens. L'incomparable suite de monnaies mérovingiennes du Cabinet national ne lui a offert aucun tiers de sou qui puisse être rapproché de celui dont nous nous occupons. Le buste de certains triens attribués à Nantes lui a seul paru avoir quelque ressemblance avec celui de notre pièce. Notre aimable correspondant serait assez tenté de rechercher la patrie de notre monnaie dans la première ou la deuxième Belgique.

A la suite de ces renseignements assez vagues, nous nous sommes mis à parcourir les ouvrages de divers auteurs mérovingiens, ainsi que différents recueils de diplômes et de chartes, espérant toujours trouver un passage ou un document

datant de ces temps reculés et parlant d'une localité du nom de *CASTRUM NOVUM*.

Nos laborieuses recherches nous ont enfin fait découvrir la mention d'un *NOVUM-CASTRUM* du Limousin, à la fin du VII^e siècle, époque vraisemblable de la frappe de notre pièce. Nous trouvons, en effet, dans une charte de l'évêque *REOLUS* de Reims, qui concède, en 686, à un abbé Bérachaire une villa à *Gaugiacum* pour y construire un monastère de femmes, le passage suivant : «..... in
« *ea tamen ratione, cum consilio vel consensu,*
« *seu et convenientiâ fratrum Remensium, ut villa*
« *nostra Tinnovero, quam de Vetranione diacono*
« *dato pretio comparavimus in pago Lemovicino,*
« *et casa in Novo-CASTRO constructa, pro ipsa*
« *villa Gaugiaco in commutationem ad partem*
« *Ecclesie nostre Remense tradidimus..... (1) »*

Nous avons communiqué cette heureuse découverte à M. Deloche, qui a bien voulu faire de notre triens une nouvelle étude, que nous résumons brièvement :

La tête de la monnaie, dont le caractère barbare et bien accentué ne se retrouve guère sur d'autre numéraire de la même époque, a le profil concave, si bien localisé par le regretté vicomte de Ponton d'Amécourt, dans le *Cenomannicum*. C'est là une présomption en faveur de cette région, où nous trouvons bien une localité s'appelant *CASTRUM*

(1) Voyez PARDESSUS, *Diplomata, chartae, etc.*, t. II, p. 200.

NOVUM ad Sartam, — dont il nous est malheureusement impossible de préciser l'ancienneté.

Cherchons maintenant s'il n'y a pas quelque ressemblance entre le tiers de sou qui nous occupe et les triens du Limousin. Cette province, comme nous l'avons vu, nous donne un NOVUM-CASTRUM à la fin du VII^e siècle.

La tête de notre pièce n'est pas limousine, mais elle offre au lieu du bandeau, perlé ou non, des têtes des triens mérovingiens, une espèce de diadème formé d'une série de petites arcades. Cette particularité, que l'on rencontre rarement, se trouve, nous écrit M. Deloche, sur un tiers de sou de Limoges (Limovecas) (1). De plus, la croix latine du revers de notre pièce se voit fréquemment sur les monnaies limousines.

Nous proposons donc, mais avec la plus grande réserve, d'attribuer, jusqu'à preuve du contraire, notre triens au NOVUM-CASTRUM du Limousin.

Il nous reste, avant de terminer, à dire quelques mots sur le nom de monétaire : CHARIULFUS, qui est inscrit sur notre monnaie.

Le nom se décompose en CHARI, maître et ULF, loup. Le radical CHARI, HARI, HARE, etc., se retrouve encore dans le mot allemand HERR, et la terminaison ULF, VULF, etc., dans WOLF. Si nous ouvrons le dictionnaire de noms propres de

(1) Voyez *Monnaies mérovingiennes trouvées en Limousin*. Lettres à M. Philibert Lalande, par M. Maximin Deloche, membre de l'Institut. Brive, 1882, p. 25.

Förstemann (1), nous y voyons figurer ce nom sous les formes suivantes :

HARIULF, HARIOLF, CHARIULF, CHARIULPH, CARIULPH, HARIHULF, HერიULF, HერიOLF, HერიHOLF, CHERULF, HERULPH, HEROLF, HAIRULF, ARIULF, ARIOLF, ARULF, ERIULF, EROLF, AIRULF, HERULP, HერიULB, CHARNULF.

Nous avons parcouru tous les passages auxquels renvoie Förstemann, mais nous n'avons découvert aucun renseignement qui pût nous éclairer quant au lieu d'origine de notre triens.

V^{te} B. DE JONGHE.

(1) Voyez *Altdeutsches Namenbuch : Personennamen*, col. 635.
